APPENDICE 7
RÉSUMÉ EXÉCUTIF : AUXIDE (2026)

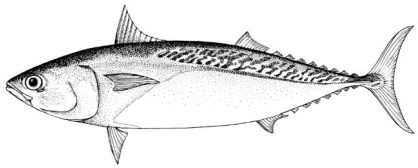

TABLEAU 1. État de l'auxide (*Auxis thazard*) de l'océan Indien

Zone[1]	Indicateurs		Détermination de l'état du stock 2024[3]
Océan Indien	Captures (2025) (t)	169 048[2]	Inconnu
	Captures annuelles moyennes (2021-2025) (t)	123 588	
	RMD (1 000 t) (IC 80 %)	Inconnu	
	F_{RMD} (IC 80 %)		
	B_{RMD} (1 000 t) (IC 80 %)		
	$F_{actuelle}/F_{RMD}$ (IC 80 %)		
	$B_{actuelle}/B_{RMD}$ (IC 80 %)		
	$B_{actuelle}/B_0$ (IC 80%)		

[1]Délimitations du stock définies par la zone de compétence de la CTOI ;
[2] Proportion des captures entièrement ou partiellement estimées pour 2025 : 1,7 %;
[3] 2022 est la dernière année pour laquelle des données sont disponibles pour l'évaluation.

Code couleur	Stock surexploité ($SB_{année}/SB_{RMD}< 1$)	Stock non surexploité ($SB_{année}/SB_{RMD}\geq 1$)
Stock faisant l'objet de surpêche ($F_{année}/F_{RMD}> 1$)		
Stock ne faisant pas l'objet de surpêche ($F_{année}/F_{RMD}\leq 1$)		
Pas évalué/Incertain/Inconnu		

STOCK DE L'OCÉAN INDIEN – AVIS DE GESTION

État du stock. Aucune nouvelle évaluation du stock n'a été réalisée pour l'auxide en 2026. Les résultats se basent donc sur les résultats de l'évaluation conduite en 2024 qui étudiait plusieurs méthodes limitées en données, dont les modèles C-MSY, OCOM, LB-SPR et Fishblicc (basés sur des données allant jusqu'en 2022). Toutefois, les données de captures d'auxide sont très incertaines compte tenu du fort pourcentage de captures qui ont dues être estimées en raison de divers problèmes de déclaration. En l'absence de données sur les pêches pour plusieurs engins, seuls des indicateurs préliminaires de l'état du stock peuvent être utilisés. Toutefois, l'évaluation fondée sur les tailles a indiqué des résultats entachés d'une forte incertitude : LB-SPR estimait un SPR supérieur au niveau de référence de $SPR_{40\%}$ (une mesure de substitution pour l'épuisement de 40 % souvent considérée comme la cible opposée aux risques dans de nombreuses pêcheries limitées en données) alors que Fishblicc estimait un SPR inférieur au niveau de référence. Certains aspects des pêcheries ciblant l'auxide, associés au manque de données sur lesquelles

baser une évaluation du stock, suscitent de grandes préoccupations. L'état du stock, déterminé en fonction des points de référence de la Commission que sont B_{RMD} et F_{RMD}, demeure **inconnu** (**Tableau 1**).

Perspectives. Les prises estimées ont augmenté régulièrement depuis la fin des années 1970, atteignant environ 30 000 t au milieu des années 1990, augmentant de manière continue jusqu'à plus de 90 000 t au cours des dix années suivantes. Ces dernières années, les captures ont augmenté à plus de 140 000 t, niveau le plus élevé jamais enregistré. Il n'existe pas suffisamment d'informations pour évaluer l'effet que ce niveau de capture, ou tout accroissement des prises, pourrait avoir sur cette ressource. Les recherches devraient se focaliser sur la compilation des séries temporelles de prise par unité d'effort (PUE) des principales flottilles, les compositions par tailles et les paramètres des caractéristiques du cycle vital (p. ex. estimations de la croissance, de la mortalité naturelle, de la maturité, etc.).

Avis de gestion. Pour les espèces de thons néritiques évaluées dans l'océan Indien (thon mignon, thonine orientale et thazard rayé indopacifique), il a été estimé, lors des évaluations antérieures, que le RMD a été atteint entre 2009 et 2011 et que F_{RMD} et B_{RMD} ont été dépassés par la suite. Il est à noter que les captures en 2024 étaient estimées à 144 447 t et que les captures estimées de cette espèce ont fortement varié ces dernières années. Cette variation pourrait être due à un problème d'identification erronée de cette espèce entre autres raisons. En l'absence d'une évaluation du stock acceptée pour l'auxide, une limite de captures devrait être envisagée par la Commission, en veillant à ce que les futures captures ne continuent pas à dépasser les captures moyennes estimées entre 2009 et 2011 (75 830 t). La période de référence (2009-2011) a été choisie d'après les évaluations les plus récentes des espèces néritiques de l'océan Indien pour lesquelles une évaluation est disponible, en se basant sur l'hypothèse que pour l'auxide le RMD a également été atteint entre 2009 et 2011. Cet avis sur les captures devrait être maintenu jusqu'à ce qu'une évaluation d'auxide soit disponible. Étant donné que les points de référence basés sur le RMD pour les espèces évaluées peuvent varier au fil du temps, ce stock devrait être étroitement suivi. La Commission doit élaborer des mécanismes permettant d'améliorer les statistiques actuelles en encourageant les CPC à s'acquitter de leurs exigences en matière d'enregistrement et de déclaration pour mieux étayer l'avis scientifique.

Il convient de noter également les points suivants :

- L'estimation du Rendement Maximum Durable du stock de l'océan Indien est inconnue.
- Points de référence limites : la Commission n'a pas adopté de points de référence limites pour les thons néritiques relevant de son mandat.
- Des données précises et cohérentes des séries de captures constituent une condition préalable fondamentale pour l'exécution robuste des évaluations des stocks. Des efforts supplémentaires pourraient s'avérer utiles pour améliorer la fiabilité des données des séries de captures soumises à la CTOI.
- Des travaux complémentaires sont nécessaires pour améliorer la fiabilité des séries de captures de certaines pêcheries, si nécessaire. Les captures déclarées devraient être vérifiée ou estimées, le cas échéant, grâce aux connaissances des experts sur l'historique des diverses pêcheries ou par le biais de méthodes statistiques d'extrapolation.
- Les recherches devraient se focaliser sur la compilation des séries temporelles de prise par unité d'effort (PUE) des principales flottilles, les compositions par tailles et les paramètres des caractéristiques du cycle vital (p. ex. estimations de la croissance, de la mortalité naturelle, de la maturité, etc.).
- L'identification de l'espèce, la collecte et la déclaration des données doivent être améliorées de toute urgence.

- Les informations soumises par les CPC en ce qui concerne les prises totales, la capture et effort et les données de tailles des thons néritiques sont limitées, en dépit de l'obligation de les déclarer. En ce qui concerne les prises de 2022 (année de référence 2021), 80 % des prises totales ont été entièrement ou partiellement estimées par le Secrétariat de la CTOI, ce qui augmente l'incertitude des évaluations du stock utilisant ces données. C'est pourquoi l'avis de gestion à la Commission inclut la nécessité que les CPC respectent les exigences de la CTOI en matière de données, conformément aux Résolutions 15/01 et 15/02.

Aperçu des pêcheries

- **Principales pêcheries (captures annuelles moyennes 2021-2025)** : l'auxide est capturé au filet maillant (41,6 %), suivi de la senne (30,8 %) et de la ligne (15,6 %). Les captures restantes réalisées avec d'autres engins ont contribué à hauteur de 12 % aux captures totales ces dernières années (**Fig. 1**).
- **Principales flottilles (captures annuelles moyennes 2021-2025)** : la plupart des captures d'auxide sont attribuées aux navires battant le pavillon de l'Indonésie (49,4 %), suivi de l'Inde (14,4 %) et du Pakistan (7,7 %). Les 26 autres flottilles capturant l'auxide ont contribué à hauteur de 28,4 % aux captures totales ces dernières années (**Fig. 2**).

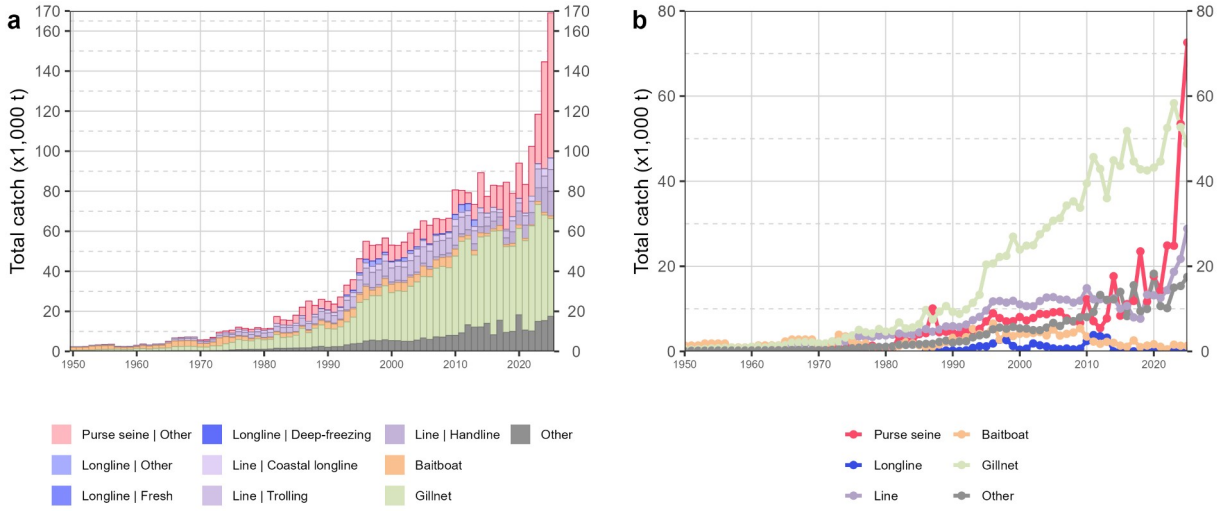

Fig. 1. Séries temporelles annuelles (a) des captures retenues cumulées (t) par pêcherie et (b) des captures retenues individuelles (t) par groupe de pêcheries pour l'auxide au cours de la période 1950-2025. Senne | Autre : senne côtière, senne à grande échelle et senne tournante ; Palangre | Autre : palangres ciblant l'espadon et les requins ; Autre : tous les autres engins de pêche.

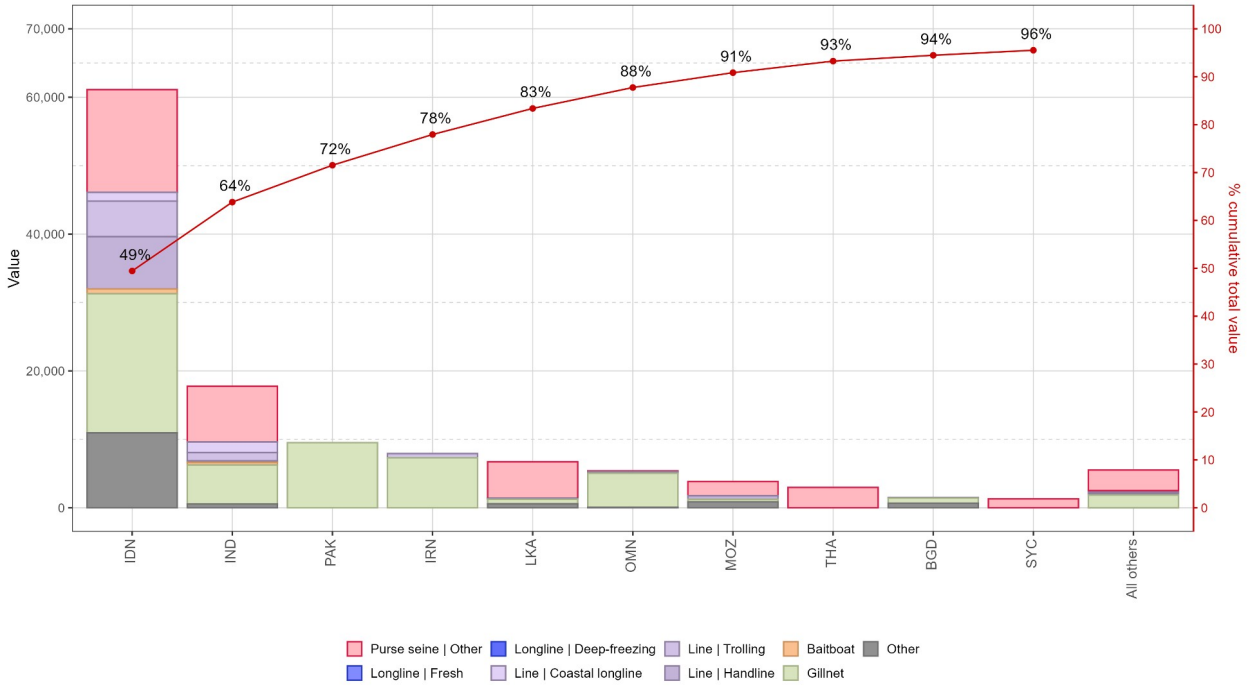

Fig. 2. Captures annuelles moyennes (t) d'auxide, par flottille et pêcherie entre 2021 et 2025, indiquant les captures cumulées par flottille. Senne | Autre : senne côtière, senne à grande échelle et senne tournante ; Palangre | Autre : palangres ciblant l'espadon et les requins ; Autre : tous les autres engins de pêche.